

# Communiqué de presse

## Les organisations de droits de la personne du Québec se joignent à la famille et à l'avocat de M. Abousfian Abdelrazik afin de réclamer son rapatriement au Canada

Jeudi le 8 mai 2008, Montréal - Les organisations de défense des droits de la personne du Québec s'unissent aujourd'hui afin de réclamer le rapatriement de M. Abdelrazik, un Montréalais dont le dossier rappelle ceux de Maher Arar, Abdullah Almalki, Ahmad El Maati et Muayyed Nureddin, tous victimes de la version canadienne de la pratique d'externalisation de la torture ('extraordinary rendition').

« Ce qui nous préoccupe particulièrement avec le cas de M. Abdelrazik, ce sont les apparentes similitudes avec d'autres cas où nous savons que des officiels du gouvernement du Canada ont contribué à la détention illégale de Canadiens dans des pays où ils ont été soumis à la torture et à de mauvais traitements. C'est d'une importance cruciale que les actions des gouvernements soient en conformité avec le droit international, qui prévaut en toute circonstance. Il n'y a pas d'exception, » a dit Mme. Beatrice Vaugrante, la Directrice générale d'Amnistie Internationale Canada (section francophone).

« L'état doit prendre ses responsabilités et rapatrier sans délai M. Abdelrazik » a déclaré Me. Denis Barrette, porte-parole de la Ligue des droits et libertés. « Le gouvernement doit cesser d'attendre pour mettre en place le mécanisme de surveillance des activités de sécurité nationale proposé par l'Enquête Arar. »

« Le Canada a l'obligation de traiter tous ses citoyens de manière égale », a dit M. Salam Elmenyawi, le président du Conseil musulman de Montréal. « Le gouvernement a l'obligation de rapatrier ses citoyens et de les appuyer en temps de crise, particulièrement lorsque ceux-ci se trouvent à l'étranger. Le Canada n'a pas respecté ses obligations dans le dossier de M. Abdelrazik. Il semblerait que le gouvernement n'a rien retenu de l'expérience de Maher Arar, et continue de faire des erreurs semblables ».

Cet appel a été lancé au cours d'une conférence de presse à laquelle ont participé la belle-fille de M. Abdelrazik, Wafa Sahnine, ainsi que ses enfants, Jioyrua Abdelrazik et Kouteyba Abdelrazik. La famille de M. Abdelrazik, qui réside à Montréal, ne l'a pas vu depuis plus de cinq ans, alors qu'il était parti visiter sa mère au Soudan.

D'importantes questions, qui demeurent sans réponse, ont été soulevées sur le rôle joué par le gouvernement canadien dans l'arrestation, l'emprisonnement, et l'exil forcé au Soudan de M. Abdelrazik, qui est citoyen canadien.

Un document produit par le Ministère des Affaires étrangères à propos de M. Abdelrazik, obtenu suite à une demande d'accès aux renseignements personnels, affirme que « Sudanese authorities readily admit that they have no charges pending against him but are holding him at our request (les autorités soudanaises admettent promptement qu'aucune accusation ne pèse contre lui, mais qu'ils le détiennent néanmoins à notre demande) ». (*Ce document et tous les autres documents obtenus*

*suite à une demande d'accès aux renseignements personnels seront disponibles aux journalistes sur demande.)*

Alors qu'il était incarcéré en décembre 2003, M. Abdelrazik a été interrogé par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et ce, malgré les inquiétudes du Canada quant au respect des droits de la personne par le Soudan. Depuis sa libération en juillet 2006, il a été empêché de revenir à Montréal.

Un document interne du Ministère des Affaires étrangères, datant de 2004, mentionne les démarches entreprises par la conjointe de M. Abdelrazik pour tenter de le ramener au Canada et en conclut que « should she get a private plane, there is very little we could do to stop him from entering Canada. He would need an EP and I guess this could be refused, but on what ground. (dans le cas où elle aurait un avion privé, il y aurait très peu que nous pourrions faire pour empêcher son entrée au Canada. Il aurait besoin d'un EP, qui pourrait lui être refusé, mais sur quels motifs.) »

« Le gouvernement canadien aide les Canadiens en situations de détresse à l'étranger, comme c'est le cas pour Mme Brenda Martin, qui a été accusée et condamnée au Mexique. Il n'y a aucune raison pour le Canada de ne pas rapatrier immédiatement M. Abousfian Abdelrazik, qui n'a jamais et dans aucun pays été condamné ni même accusé de quoi que ce soit », a dit Yavar Hameed, l'avocat de M. Abdelrazik.

« En vertu de la législation internationale et canadienne, le gouvernement a l'obligation de le rapatrier immédiatement », a conclu Me Hameed.

Depuis que l'affaire a été dévoilée, le gouvernement n'a pas été en mesure de clarifier la situation. M. Abdelrazik s'est réfugié à l'ambassade canadienne à Khartoum la semaine dernière. Cependant, vendredi dernier, l'ambassade lui a refusé l'accès à son avocat ainsi qu'aux journalistes.